

L'ÉTAT ÉGYPTIEN ENTRE MENACE DE CRISE HYDRAULIQUE ET PAUVRETÉ PAYSANNE : LES RISQUES D'UNE GESTION LIBÉRALE DE L'EAU

*Habib AYEB **

Les questions liées à la gestion des ressources hydrauliques sont d'une complexité notoire. La littérature volumineuse reflète à la fois cette complexité et l'intérêt que lui portent chercheurs, observateurs, militants et décideurs politiques. Mais l'un des aspects les moins étudiés et sur lesquels la bibliographie est relativement limitée est incontestablement la relation entre la pauvreté et les problèmes de l'eau. Pourtant, on aurait pu imaginer le contraire tellement les situations de pauvreté traduisent — comme elles peuvent aggraver — l'ampleur et la complexité des problèmes de la gestion de l'eau destinée à la consommation et/ou la production.

Autrement dit, l'eau est à la fois en amont et en aval de la question de la pauvreté. Elle la complique, l'aggrave et l'amplifie et elle en subit les conséquences directes qui la compliquent, l'aggravent et l'amplifient à leur tour. C'est le fameux cercle vicieux et infernal.

Comment appréhender les questions hydrauliques dans un contexte de pauvreté ? Comment appréhender les questions sociales — de pauvreté — dans un cadre hydraulique donné ? Quelle est finalement la question fondamentale : les questions liées à la gestion de la ressource ou la lutte contre la pauvreté en assurant une gestion de l'eau destinée à limiter, voire à éradiquer la pauvreté et les inégalités face à l'accès à la ressource ? Par ailleurs, comment gérer les ressources hydrauliques dans les espaces de pauvreté ? Comment la pauvreté devient un obstacle à la gestion des ressources hydrauliques ? Quelle est la place du sociologue, de l'ingénieur, du décideur et du consommateur ? Quelle est la place du chercheur ? Les questions sont multiples et complexes et les réponses sont d'autant moins aisées à développer. Mais il reste certain que cet axe de recherches mérite une attention toute particulière parce que, en plus des aspects qui relèvent de la manière de gérer des problèmes liés à l'accès à la ressource, il s'agit aussi de comprendre, d'analyser

* IRD Montpellier, UR 044 DSI.

et d'expliquer les phénomènes de pauvreté et les processus d'appauvrissement individuels ou collectifs.

En Égypte, qui bénéficie de l'apport considérable du Nil éternel, la question de l'eau doit être appréciée, étudiée et appréhendée, d'abord, dans sa relation de causes à effets avec la pauvreté en général et celle de la paysannerie en particulier. Certes, malgré les menaces très sérieuses d'une grave crise hydraulique dans les vingt prochaines années, l'Égypte ne vit pas aujourd'hui une situation de pénurie chronique de ressources hydrauliques. Avec environ 850 m³ d'eau par personne et par an, tous secteurs de consommation confondus, le pays n'a pas encore atteint le seuil de pauvreté hydraulique extrême. Par contre, la moitié de la paysannerie, qui compte autour de 4 millions de paysans (soit environ 20 millions de personnes en considérant toute la population vivant directement de l'activité agricole), se situe sous le seuil de pauvreté et environ le quart sous le seuil de pauvreté absolue, définie par l'impossibilité d'acquisition de biens de consommation durables.

Dans ce contexte particulier, la problématique de l'eau se pose aujourd'hui en Égypte en ces termes : pour éviter les menaces de crises hydrauliques, il faut rapidement mettre en place une politique d'économie d'eau et donc de rationalisation de la gestion des eaux du Nil qui sont, en réalité, le principal capital « naturel » du pays. L'un des axes politiques adoptés par le gouvernement est la réforme radicale des secteurs agro-hydrauliques en suivant depuis la fin des années 1970 une politique de libéralisation et d'ajustements structurels avec tout un ensemble d'outils et de méthodes : mettre en place une agriculture « moderne » et mécanisée grâce à la reconstitution de grands domaines autour des grands investisseurs capitalistes, la disparition progressive des petites exploitations vivrières et pauvres, la privatisation progressive de la gestion des ressources hydrauliques et, enfin, la tarification de l'eau. Autrement dit, la pauvreté est considérée ici comme un cancer incurable et un handicap contraignant et le seul moyen de s'en débarrasser serait la disparition progressive mais irréversible des corps malades que constituent les paysans pauvres. Les outils de la réforme sont les mêmes qui provoqueront la disparition de ces paysans pauvres de la campagne égyptienne.

En attendant un bilan qu'il serait prématuré d'établir aujourd'hui on pourrait avancer l'hypothèse que le choix adopté de résoudre le problème par l'élimination des paysans pauvres au lieu d'éradiquer la pauvreté, risque fort de connaître un grand échec en termes de gestion de la ressource et de provoquer une série d'autres problèmes inhérents aux réformes libérales et dont on peut apprécier la gravité dans les ex-pays socialistes reconvertis au capitalisme soit pour rejoindre l'Europe soit pour obéir aux ordres des grands bailleurs de fonds et institutions financières internationales. Lors des dernières négociations entre l'Europe et la Pologne pour l'intégration prochaine de cette dernière, les responsables et observateurs polonais disaient publiquement que la réforme du secteur agricole mettra plus de 70 % de leur paysannerie hors de leurs exploitations.

Dans cet article, j'essaierai de comprendre et d'expliquer cette articulation qui existe entre la pauvreté de la paysannerie égyptienne et les politiques de gestion des ressources hydrauliques.

L'Égypte ne manque pas encore d'eau, mais la menace de crise hydraulique est réelle

L'Égypte est l'un des pays africains les plus riches en eaux. Don du Nil, comme l'écrivait Hérodote, elle dispose de 55,5 milliards de mètres cubes d'eau ¹, si l'on ne prend en considération que la stricte quantité d'eau prise sur l'apport hydrologique du fleuve, pour une population d'environ 68 millions de personnes en 2002. Une situation que lui envie l'ensemble des États de la méditerranée orientale, à l'exception remarquable de la Turquie qui dispose d'un capital hydraulique autrement plus important.

Toutefois, ce qui apparaît, à la première lecture des chiffres et de la carte hydraulique du pays, comme un véritable « confort hydraulique », cache une réelle urgence : augmenter les ressources en eau pour maintenir la disponibilité moyenne au-dessus de ce qui est considéré comme un seuil de pauvreté hydraulique. En effet, la menace d'une crise hydraulique grave se fait de plus en plus persistante. Actuellement d'environ 850 mètres cubes par personne et par an, la disponibilité en eau est appelée à décroître de plus en plus rapidement sous l'effet de la croissance démographique et des changements rapides des modes de consommation.

Située au centre de la grande écharpe désertique qui s'étend des confins des rives nord du fleuve Sénégal jusqu'au Golfe arabo-persique, l'Égypte est un pays que les pluies ne fécondent guère. À peine 100 millimètres de précipitations par an qui s'évaporent presque aussitôt arrivés. Son espace utile ² se limite à celui que constituent la vallée et le delta du Nil et ne dépasse pas les 4 % du territoire national. Sur ce territoire utile vivent 96 % de la population et la quasi-totalité des activités économiques dépendent directement des eaux du fleuve. Cela constitue une exception mondiale : l'Égypte est, me semble-t-il, le seul pays au monde dont toute la vie et l'ensemble des activités humaines dépendent entièrement d'un fleuve comme seule ressource hydraulique.

Le problème pour ce pays est qu'il ne peut pas accroître artificiellement ses ressources hydrauliques fournies par le grand fleuve. Certes, il y a les nappes fossiles du désert libyque, mais leur exploitation pose un double problème : les coûts de pompage et d'exploitation seraient trop élevés et la durée d'exploitation trop courte ; à peine quelques décennies. Il y a aussi la possibilité théorique d'augmenter artificiellement l'apport du Nil égyptien en augmentant, grâce à des grands travaux hydrauliques, les capacités de stockage en amont et particulièrement en Ouganda, au Sud-Soudan et en Éthiopie. Mais l'étude de la carte géopolitique de ces pays et plus généralement du haut bassin du fleuve ne permet guère d'envisager de telles entreprises à courts ou à moyens termes. Il s'agit donc pour l'Égypte de trouver une solution pour éviter la crise hydraulique sans compter sur une augmentation directe du volume d'eau fournie par le Nil.

Économiser l'eau en réduisant la consommation, réutiliser les eaux domestiques et agricoles « usées », dessaler l'eau de mer et, enfin, exploiter, mais avec beaucoup de

1. Ce volume correspond à la part des eaux du Nil dont dispose l'Égypte par les termes d'un accord (dit accord de 1959) signé entre avec le Soudan et portant sur le partage des eaux du Nil. Par cette accord, les deux États disposent respectivement de 55,5 et 18,5 milliards de mètres cubes d'eau par an. L'apport annuel moyen du fleuve est de 84 milliards de mètres cubes d'eau par an. Ainsi, les 10 milliards restants correspondent au volume annuel moyen de l'évaporation au niveau du lac Nasser formé par la construction du Haut Barrage d'Assouan, mis en eau en 1964.

2. Evidemment, cette formulation cache l'existence d'autres ressources éloignées du fleuve comme le pétrole et les mines qui sans être particulièrement importantes constituent des éléments importants de la carte économique du pays.

vigilance, les nappes fossiles du désert libyque semblent être les seules alternatives possibles dont disposent les autorités en charge du secteur de l'eau.

Par ailleurs, le manque d'eau s'il risque de pénaliser l'ensemble du pays, touchera plus particulièrement le secteur agricole totalement dépendant de l'apport du Nil dont il en consomme environ 70 % du volume total. Toute réduction de l'eau d'irrigation se traduira inévitablement et mécaniquement par une réduction de la surface cultivée, un écroulement de la production et une hausse dangereuse de la pauvreté, qui touche déjà plus de 50 % de la population rurale. Ceci au moment même où la croissance démographique, encore relativement forte, nécessite plus de terres agricoles et plus de production pour satisfaire les besoins alimentaires de la population sans aggraver la dépendance économique et donc politique du pays. Autrement dit l'impératif est double : élargir le territoire « utile » et augmenter la production agro-alimentaire pour faire face à la croissance de la population. Il va de soi que cela requiert l'augmentation très sensible des ressources hydrauliques du pays. Ici, les difficultés techniques et technologiques se trouvent aggravées par une situation sociale sérieusement grave et inquiétante.

C'est de la capacité de l'État à trouver le bon compromis et la bonne recette pour éviter la crise hydraulique tout en évitant les crises sociales et économiques, que l'on jugera de l'efficacité et de la pertinence des choix politiques adoptés et qui s'appuient, pour l'essentiel, sur plus de libéralisme économique dont l'un des aspects est la tarification progressive de l'eau d'irrigation.

La balance hommes, terres et eaux : un déséquilibre flagrant

Quand la population croît, la terre agricole se rétrécit...

Le déséquilibre entre la population et la terre « utile » se traduit notamment par une réduction relative de la surface agricole disponible et ce malgré les grands efforts pour coloniser, par bonification, une partie du désert. Concrètement, l'expansion urbaine induite par la croissance démographique s'est opérée, en grande partie, sur l'espace agricole essentiellement dans la Vallée du Nil et notamment autour de la ville du Caire. Ce phénomène a couvert, selon différentes estimations, une surface totale de terres agricoles d'environ 700 000 feddans³ : soit 12,8 % des terres cultivées en Égypte en 1976 et environ 10 % de la surface totale cultivée aujourd'hui. Par ailleurs, pour la seule période de 1960 à 1970 (la décennie qui a vu la construction du Haut Barrage et la formation du lac Nasser), la surface agricole du Saïd égyptien (Haute Égypte) a perdu 150 000 feddans, toujours à cause de l'expansion urbaine. Il a fallu attendre les années 1980 pour voir la tendance s'inverser avec un gain de 250 000 feddans, ce qui a amené le total de la surface agricole de la Haute Égypte à 2,57 millions en 1990. Dans le Delta du Nil, la forte densité démographique s'est traduite par une réduction relative de la superficie cultivée avec une moyenne annuelle de l'ordre de 0,21 % entre 1960 et 1981 et dans des proportions comparables pendant les années 1980 et 1990.

3. Un feddan = 1 acre = 0,42 hectare.

Aujourd'hui, les principaux obstacles au développement agricole sont la réduction de la superficie cultivable par habitant du fait de la croissance démographique, l'émiettement des exploitations, le manque paradoxal de main-d'œuvre, le risque de pénurie d'eau et la baisse relative de l'investissement dans les « anciennes terres ⁴ ». Sur l'ensemble du pays, entre 1960 et 1996, la part de terres récoltées et cultivées ⁵ par habitant a chuté, respectivement, de 0,22 à 0,11 feddan et de 0,39 à 0,22 feddan, comme le montre le tableau suivant.

Disponibilité de la terre agricole par personne entre 1960 et 1996

Année	Superficies cultivées (feddan/hab.)	Superficies récoltées (feddan/hab.)
1960	0,22	0,39
1976	0,15	0,29
1996	0,11	0,2

Par ailleurs, la croissance démographique et la réduction relative de la terre agricole se traduisent mécaniquement par une baisse aussi relative de la production agricole. Si le Haut Barrage avait réussi à rompre cette symétrie pendant les quatre dernières décennies, son effet semble aujourd'hui, dépassé, laissant, à nouveau, se rétablir ce mécanisme qui traduit automatiquement chaque hausse démographique par une baisse relative de la production agricole et alimentaire. Le tableau et le graphique suivants montrent cette corrélation entre population et production agro-alimentaire. Il faut cependant rappeler que si les deux courbes ne s'étaient pas trop éloignées c'est particulièrement grâce à la construction du Haut barrage d'Asswan.

Population et production agricole en Égypte, 1887-1996 (base 100 en 1887) ⁶

Année	A : Population totale (indices)	B : Production agricole (indices)
1887	100	100
1907	138	172
1927	175	191
1947	235	219
1960	321	304
1976	453	445
1986	606	532
1996	796	728

La bonification ⁷ de nouvelles terres agricoles, qui nécessite pourtant de grandes quantités d'eau d'irrigation, s'impose pour, d'une part, faire face aux besoins croissants de la population et des marchés nationaux et internationaux, et, d'autre part, compenser les pertes des terres agricoles dues à la forte expansion urbaine autour des villes de la Vallée et du Delta du Nil. Cependant, l'Égypte qui essaie, sous la pression de son propre poids démographique, d'élargir sa surface cultivable et habitable en occupant plus intensivement

4. On désigne par les anciennes terres, les terres agricoles situées dans la vallée et le delta et qui étaient déjà en culture avant les années 1950. Par opposition, les extensions plus récentes, réalisées par bonification du désert, sont appelées les « nouvelles terres ».

5. En moyenne chaque parcelle reçoit environ 2 récoltes par an (1,9 précisément). Par conséquent, la surface récoltée est environ deux fois la surface cultivée qui est la surface agricole réelle du pays.

6. Fargues P.H., *Généralisations arabes*, Paris, 2000, p. 294.

7. J'appelle bonification toute opération de mise en culture de terres jusque-là incultes et non cultivées.

et systématiquement le large désert encore vide, se trouve limitée dans ses ambitions par la difficulté d'accroître ses ressources hydrauliques.

...Et la disponibilité en eaux s'effondre

Par ailleurs, l'Égypte est de plus en plus exposée aux conséquences du déséquilibre, déjà visible, entre les ressources hydrauliques et la démographie. Ceci s'explique par le fait que la population a augmenté d'environ 2,3 % par an entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 alors que le volume d'eaux disponibles était resté désespérément stable. Pour les vingt prochaines années, les prévisions de la croissance démographique se situent autour de 1,9 % par an. Le pays qui comptait autour de 30 millions de personnes au milieu des années 1960, approche aujourd'hui les 70 millions de personnes. Déjà, la démographie a quasiment annulé l'apport supplémentaire d'eau assuré par le Haut Barrage : en 1972, un Égyptien disposait de 1 604 mètres cubes d'eau par an⁸, soit 4,40 mètres cubes par jour. Depuis, cette disponibilité moyenne a logiquement baissé comme cela apparaît dans le tableau qui suit. L'accroissement de la population égyptienne devrait continuer à entraîner, entre autres, une forte hausse de la consommation d'eau.

Disponibilité en eau par personnes et par an entre 1972 et 2015⁹

Année	Population (millions)	Eaux disponibles m ³ /an	m ³ /jour
1972	34,56	1 604	4,4
1976	38,00	1 460	4,0
1986	50,21	1 105	3,03
1996	60,00	925	2,5
2015	85,00	653	1,8

La question qui se pose est alors, comment augmenter la disponibilité hydraulique pour répondre aux besoins de la population à l'horizon des années 2015 ?

La situation hydraulique en 2015 (en milliards de mètres cubes)

Sources		Estimations 2015 hypothèse basse	Estimations hypothèse forte	Disponibilités en 2015 (m ³ /habitant/an)
Traditionnelles	Nil	57,5	57,5 *	
	Pluies	1,4	1,4	
	Sources	0,3	0,3	
<i>Total traditionnelles</i>		59,2	59,2	
Non traditionnelles	Nappes profondes	2,5	3,2	
	Eaux usées	1,8	2,0 **	
	Eau de drainage	3	7,0 ***	
	Nappe Delta + Vallée	3	3,1	
<i>Total non traditionnelles</i>		10,3	15,3	
Total général		69,5	74,5	786 ou 843

* Il s'agit de la quote-part de l'Égypte plus le gain réalisé par la réalisation de la première phase du canal de Jonglai.
 ** La totalité des eaux usées réutilisables vers l'année 2015.
 *** Total.

8. Ceci, évidemment, pour l'ensemble de la consommation incluant l'eau potable, l'eau pour l'industrie, l'irrigation, la production électrique et la navigation.

9. Nous ne prenons en considération ici que les quantités d'eau que l'Égypte exploite sur le volume total de la crue du Nil, soit 55,5 milliards de mètres cubes d'eau par an.

**Eaux en Égypte en 2015 : consommations, disponibilités et déficits
(prévisions en milliards de mètres cubes d'eau par an)**

	Consommations	Dispo. 1	Dispo. 2	Déficit 1	Déficit 2
Agriculture	66,75				
Municipale et Industries	10,55				
Total	77,3	69,5	74,5	7,8	2,8

Éviter la crise : alternatives et contraintes

Réduire la consommation d'eau

Comment faire pour augmenter les ressources hydrauliques du pays afin de continuer à subvenir aux besoins immédiats de la société et de répondre à la croissance future de la demande en eau ? En réalité les possibilités sont relativement limitées. Deux axes demeurent les seuls actuellement envisageables : l'amélioration de la gestion des ressources actuellement disponibles et le retour aux sources géographiques du fleuve.

Le premier n'est pas indéfiniment extensible, la gestion de l'eau n'étant pas uniquement un simple dosage quantitatif entre l'offre et la demande. Il s'agit d'une politique à très long terme qui combine l'introduction massive de nouvelles technologies, qui permettent de limiter les pertes d'eaux par la modernisation de l'ensemble du système hydraulique, et la rationalisation de la demande et des modes de consommation. Une telle politique doit tenir compte à la fois des capacités financières, technologiques et politiques réelles du pays qui restent pour le moment limitées. Comment y arriver quand l'ensemble du système de transport d'eau d'irrigation, couvrant 7 millions de feddans, est quasi entièrement à ciel ouvert ? Comment limiter la consommation quand une grande partie de la population rurale (plus de 60 %) n'est toujours pas raccordée au réseau d'eau potable ? Comment provoquer une « conscience hydraulique » collective induisant une véritable économie d'eau, quand le paradoxe égyptien se résume justement à la prééminence de la « culture d'abondance hydraulique » alors même que le désert enserre, du nord au sud, l'espace habité ?

Mais en amont et avant toutes ces questions, il y a en Égypte une autre contrainte particulièrement incontournable : comment impliquer les premiers consommateurs d'eau, les exploitants irrigants, dans une politique d'économie d'eaux quand environ la moitié d'entre eux vit largement en dessous du seuil de pauvreté ? Il y a là en réalité un véritable défi devant les décideurs et les planificateurs égyptiens : aucune politique ne peut réussir sans l'adhésion massive et convaincue de la majorité des 4 millions de paysans que compte le pays. En même temps, cette majorité ne s'impliquera que le jour où elle aura l'impression que parallèlement à l'économie de l'eau, la politique hydraulique de l'État vise aussi à améliorer d'une manière substantielle leur propre niveau de vie individuel et collectif par la limitation voire l'éradication totale de la pauvreté. Pour le moment ces derniers ont surtout la conviction qu'ils sont les oubliés de la politique gouvernementale. Les derniers choix libéraux adoptés par les autorités et notamment la contre-réforme agraire inaugurée par la loi agraire de 1992 (voir plus loin) constituent à leurs yeux la preuve indiscutable de la volonté des responsables de les marginaliser, voire de les éliminer définitivement au profit des grands propriétaires et investisseurs. Le problème est

que les ingénieurs qui assurent le contact avec les paysans ne transmettent pas cette impression à leurs responsables. Plus grave encore, les paysans ont souvent l'impression que ces techniciens fonctionnaires les prennent pour de véritables illettrés, irresponsables et ignorants qu'il faut rééduquer. C'est du moins le résultat d'une enquête réalisée dans le gouvernorat de Minya (250 kilomètres au sud du Caire) dans le cadre d'un projet de recherche commun avec l'Université de Minya et portant sur les Associations des usagers de l'eau et la perception des irrigants de leurs droits hydrauliques. Plus de 80 % des paysans interrogés se considèrent très mal perçus et considérés par les ingénieurs et les responsables des services de l'eau.

Moderniser le système : entre le technique et le social

Parallèlement à la modernisation technique du système hydraulique du pays, plusieurs acteurs du secteur de l'eau proposent une politique volontariste visant la limitation de la consommation. Partant du principe, par ailleurs contestable, que les paysans sont les plus grands gaspilleurs d'eau, ils considèrent que si on les obligeait à payer l'eau, ces derniers limiteraient leur consommation et protégeraient la ressource contre la pollution. Néanmoins, ces affirmations ne résistent pas une seconde à l'épreuve du terrain et à l'observation quotidienne de la relation entre le paysan et l'eau. On oublie en effet que les plus grands gaspilleurs sont d'abord dans les villes et que les sources les plus importantes et les plus graves de pollution sont incontestablement les usines dont une grande partie continue encore à rejeter l'eau usée directement dans le Nil.

Mais en dehors de cette méprise, il est clair qu'en se trompant de cibles et de coupables, on a peu de chance d'identifier les vraies sources de gaspillages et de pollutions. Ce faisant, il est particulièrement malaisé de trouver les moyens et les méthodes adéquates pour traiter le problème. Le pire est que non seulement les paysans ne sont pas forcément les véritables coupables mais qu'en plus ils n'ont pas les moyens de payer leur consommation d'eau.

Faut-il tarifier l'eau d'irrigation en Égypte ? Simple dans sa formulation, cette question dépasse le simple débat sur l'introduction de l'eau dans la sphère du marché. En effet, cette question en impose deux autres fondamentales : 1°) Les paysans ont-ils les moyens pour payer l'eau qui leur est aujourd'hui fournie gratuitement et en accepteraient-ils le principe ? 2°) Quel système fiable pourrait-on mettre en place pour assurer un contrôle effectif de la consommation afin d'établir « la facture » ?

Au-delà des difficultés techniques, les questions qui s'imposent relèvent de la philosophie même d'une telle politique de tarification de l'eau en Égypte. Peut-on parler de valeur commerçante ou de prix de l'eau ? Peut-on appliquer une facturation de l'eau destinée à l'agriculture irriguée ? Ces questions soulèvent des débats de société parfois très passionnés où les arguments les plus divers sont avancés.

Donner un prix à l'eau. Faire payer l'eau pour éviter le gaspillage, pour réduire la pénurie effective ou supposée, pour accroître ou restaurer la rentabilité des aménagements hydrauliques en privilégiant l'accès à l'eau des acteurs performants, telle est la solution économiste préconisée actuellement par les bailleurs de fonds internationaux comme la Banque Mondiale et le FMI, relayés par les décideurs et certains chercheurs.

Cependant, cette solution paraît réductrice aux yeux de ceux pour qui l'eau, en tant qu'élément naturel indispensable à la vie, ne peut être considérée comme un simple bien de consommation : c'est le discours sur les cultures de l'eau, sur les représentations de l'eau, le discours sur l'identité. L'eau provient d'un fleuve, d'une source géographiquement située et symboliquement appropriée, devenue marchandise, elle n'est plus porteuse d'identité, et est susceptible d'être monopolisée par le plus offrant, qu'il soit du « pays » ou étranger.

Par ailleurs, un des problèmes que poserait une éventuelle décision politique de faire payer l'eau d'irrigation est d'ordre technique. En effet, une telle politique de tarification nécessiterait la mise en place d'un système de distribution, de raccordement et surtout de comptage à la fois efficace, fiable et précis. Le réseau de distribution à ciel ouvert qui s'étale actuellement sur environ 120 000 kilomètres de long, couvrant 7 millions de feddans divisés en 4 millions d'exploitations, ne peut être repris, dans l'état, dans une politique du marché de l'eau : les pertes, les vols et les détournements, somme toute envisageables, voire justifiables, limiteraient sérieusement son efficacité technique. D'un autre côté, remplacer le système hydraulique actuel par un nouveau système de transport et de distribution souterrain avec des bornes d'alimentation et des compteurs, demanderait un temps et un investissement inestimables.

Dans tous les cas, une politique de libéralisation du marché de l'eau, visant la limitation de la consommation et surtout des gaspillages et des pertitions, produirait inévitablement des résultats contraires à ceux escomptés. L'eau ne sera pas vraiment économisée parce que le fait de payer risque de donner droit à tous les débordements. La paix sociale ne sera pas garantie parce qu'une révolte des paysans pauvres, dans un pays qui compte toujours plus de 50 % de population rurale et environ 4 millions d'agriculteurs, menacerait les fondements même du système politique et réduirait à néant toute légitimité des décideurs. Et, enfin, l'agriculture n'en sortirait pas gagnante parce qu'il n'existe pas aujourd'hui en Égypte un nombre suffisant d'investisseurs capables de prendre la relève pour mettre en place une nouvelle agriculture moderne et fortement mécanisée.

Les paysans égyptiens trop pauvres pour acheter l'eau : résister ou survivre à la tarification de l'eau ?

Toutes les enquêtes réalisées en Égypte auprès des paysans et les études sur le niveau de vie de la paysannerie montrent que ces derniers rejettent le principe même de payer l'eau d'irrigation considéré à la fois injuste et contraire à la représentation qu'ils se font de leurs propres droits. Pour les fellahs de la campagne égyptienne, l'eau est d'abord un don du ciel et une propriété commune. Son usage et sa consommation ne doivent se faire qu'en fonction des besoins et surtout pas en fonction des lois de marché ou de la seule volonté des décideurs politiques ou techniques. Pour eux, les techniciens et autres responsables doivent se limiter à vérifier le partage égalitaire de ce don de Dieu, en fonction des seuls critères des besoins de consommation et de production. S'il n'était pas appuyé par le fait que plus de 45 % de la population rurale vit sous le seuil de la pauvreté, selon toutes les études connues dont celles commandées ou réalisées par les services de l'État, le refus du principe même de payer l'eau d'irrigation pourrait passer pour une

simple position de principe corporatiste susceptible d'évoluer avec la négociation. Mais les représentations et les croyances, quand elles viennent s'additionner à la pauvreté des consommateurs, se traduisent, le plus souvent, par une sorte de résistance vigoureuse.

La réalité sociale est effectivement complexe et ce refus de payer l'eau n'est pas seulement le produit d'une tactique de marché. C'est indéniablement l'expression même de l'incapacité de la paysannerie égyptienne à supporter toute augmentation de ses charges. Nous avons vu le désarroi, et, dans certaines régions, la révolte de survie qu'a provoquée la loi de 1992 sur la libéralisation du marché de location des terres agricoles qui s'est soldée par plusieurs dizaines de morts (une centaine, selon les chiffres officiels) et plusieurs centaines de blessés et d'arrestations. C'était incontestablement une révolte de survie de la frange la plus démunie et la plus défavorisée de la société égyptienne. Toute tentative de leur faire payer l'eau d'irrigation risque de provoquer des réactions en chaînes dont on ne peut que redouter l'ampleur et les conséquences sécuritaires, sociales et politiques.

Pour les paysans, leur faire payer l'eau d'irrigation revient à leur retirer un outil de travail et réduire, ainsi, leurs revenus. Une telle politique pousserait un grand nombre d'entre eux sur les routes de l'exode et seuls pourront rester ceux qui auront les moyens d'investir dans de nouvelles technologies qui leur permettraient d'intégrer le coût de l'eau dans le processus capitaliste de production. Ceci ne ferait qu'exacerber les dissensions sociales, à un moment où les nouvelles politiques d'ajustements structurels, provoquent, déjà, des crises sociales très profondes dans plusieurs pays du sud méditerranéen.

La pauvreté des paysans une véritable contrainte

La pauvreté rurale : les faits, les causes et les interprétations

Malgré le développement de l'agriculture pendant les cinquante dernières années et l'application d'une réforme agraire qui a permis d'attribuer des terres à beaucoup de familles rurales et de « fixer » durablement les petits paysans, exploitants ou propriétaires, le nombre des habitants ruraux vivant au-dessous du seuil de la pauvreté n'a cessé d'augmenter passant de 3 à 5,8 millions de personnes entre 1964-1965 et 1974-1975. En 1981-1982, le pourcentage de la population rurale vivant sous le seuil de pauvreté se situait à 39,7 % des familles rurales¹⁰. Aujourd'hui ce pourcentage se situe légèrement au-dessus de 40 %. Au début des années 1990, la consommation des couches les plus pauvres dans l'Égypte rurale (qui représentent 40 % de la population rurale totale) a chuté à 17 % de la consommation totale, alors que la consommation des couches les plus riches (qui représentent 20 % de la population rurale totale) se situait à environ 46 % de la consommation totale¹¹.

Les causes et les effets de la pauvreté rurale apparaissent au travers d'un certain nombre d'indicateurs qui caractérisent la campagne égyptienne. Le premier et le plus

10. Keshk Hassanein, p. 17.

11. Radwan Samir, 1980, p. 28-31. Pour Radwan Samir, les paysans pauvres sont ceux qui ne possèdent pas de terres (*al-mou'adam*) et ou possèdent des propriétés trop petites pour subvenir aux besoins de la famille. Les deux survivent grâce à un travail salarié.

important point est la disponibilité de terres arables. La moyenne de la disponibilité en terres agricoles est environ 4,9 carats... Environ 70 % des propriétaires possèdent moins d'un feddan. La propriété de 90 % des propriétaires est en moyenne inférieure à 4 feddans. La moitié de la totalité des terres cultivées appartiennent à cette dernière catégorie alors que l'autre moitié appartient aux autres 10 % des propriétaires. Il faut aussi rappeler que seulement 2 % des propriétaires s'accaparent le tiers de la totalité des terres cultivées ¹².

L'émiettement de la propriété et de l'exploitation agricole empêche la plus grande partie des paysans égyptiens de dégager des revenus d'exploitation suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Leur niveau de revenus en production agricole (animale et végétale) ne dépasse pas les 35 % des revenus correspondants au seuil de pauvreté ¹³. Les faibles revenus des paysans s'expliquent aussi, surtout pour les plus pauvres d'entre eux, par le fait qu'ils manquent d'expériences commerciales pour pouvoir acheter et vendre en faisant jouer la concurrence et la solidarité à l'intérieur du groupe afin d'imposer des prix qui leur soient avantageux. Cette pauvreté, liée à la faiblesse des revenus, est d'autant plus difficile à vaincre qu'elle se couple avec la pauvreté collective de la quasi-totalité des villages égyptiens qui manquent de l'essentiel des services de base : éducation, santé, hygiène, services publics, infrastructures et assistance agricole.

Une enquête de 1992 montre que les exploitations dont les surfaces se situent à moins à deux feddans ne peuvent pas répondre aux besoins des familles. Par conséquent, beaucoup de paysans ont recours régulièrement à une activité extérieure, parfois même au détriment des tâches et travaux indispensables à la production de leurs propres exploitations.

Revenus et salaires agricoles

Dans un ouvrage remarquable, résultat d'une vaste enquête de terrain sur le salariat agricole, le sociologue et économiste égyptien, Hassanein Keshk, établit un bilan très significatif de la situation particulièrement difficile de cette large partie de la population égyptienne : « les ouvriers agricoles salariés (déhérités) constituaient, en 1976, 49,4 % des exploitants, soit presque 2 millions (...) et les producteurs pauvres (les exploitants salariés) atteignaient, en 1981-1982, 1,3 million de personnes âgées de 12 à 64 ans. En 1986, leur nombre est passé à 2 millions, s'enfonçant ainsi de plus en plus dans la pauvreté à cause de la politique menée par le gouvernement depuis les années 1970, sous l'appellation de *l'infatih* économique, ce que l'on appelle aujourd'hui la réforme économique ou les politiques d'ajustement structurel.

L'évolution des salaires et revenus des ouvriers agricoles montre cette tendance à l'appauvrissement continu des populations rurales obligées de se salarier pour subvenir à leurs besoins, c'est-à-dire l'ensemble des paysans sans terres et ceux n'exploitant qu'une surface inférieure à 2 feddans. Certes, entre 1970 et 1980 le salaire nominal est passé de 25 à 137 piastres par jour, mais si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie en milieu rural, l'évolution du salaire effectif n'est plus que de 21,4 à 44,1 piastres par

12. Institute of National Planning, *Egypt Human Development Report 1996*, Cairo, 1996, p. 4.

13. Keshk Hassanein, p. 17.

journée de travail, soit à peine un doublement en dix ans ¹⁴. Le tableau qui suit détaille l'évolution des salaires nominaux et effectifs entre 1970 et 1985.

Évolution des salaires nominaux ¹⁵ des ouvriers agricoles (en piastres) ¹⁶

Année	Salaire nominal	Salaire effectif	Différence
1970	25,0	21,4	3,6
1975	46,5	27,7	18,8
1980	137,0	44,1	92,9
1981-1982	389,0	103,0	286,0
1984-1985	484,0	182,6	302,6

Selon l'économiste Abou Mandour, entre 1985 et 1991, les salaires effectifs des ouvriers agricoles ont baissé d'environ 60 % ¹⁷. De leur côté, les sources officielles indiquent une baisse des salaires effectifs d'environ 50,8 % entre 1986 et 1992 et ce malgré une hausse des salaires nominaux d'environ 15,8 % ¹⁸.

L'ampleur de la pauvreté

En 1990-1991, plus du tiers (34,1 %) de la population rurale est considéré comme en dessous de la ligne de pauvreté estimée par rapport aux besoins de consommation. Selon le rapport sur le développement humain en Égypte, en 1995-1996 la part des pauvres se situe à 23,3 % en milieu rural. En tenant compte des « modérément pauvres », le pourcentage atteint 50,2 % en milieu rural ¹⁹. Prise à un niveau national, la prévalence de la pauvreté rurale est de 57 % de la population rurale totale. Les estimations considèrent qu'en moyenne nationale, les zones rurales hébergent environ 58 % des pauvres ²⁰. L'IFPRI donne des chiffres sensiblement différents : 63 % des pauvres et 74 % des ultra pauvres vivent en milieu rural ²¹.

L'incidence de pauvreté est significativement plus élevée parmi les non cultivateurs que parmi les cultivateurs. Dans les zones rurales, 39 % des ménages ont une activité agricole. Environ 35 % des non-cultivateurs vivent en dessous de la ligne de pauvreté, alors que seulement 22,88 % des cultivateurs entrent dans cette catégorie ²². Il existe une corrélation négative entre le *head-count* indice et la taille de la terre cultivable passant de 35,28 % pour les petits exploitants (soit moins de 0,07 feddan *per capita*) à 23,82 % pour les moyens exploitants (entre 0,07 et 0,24 feddan) et 7,08 % pour les grands exploitants (plus de 0,25 feddan). La différence des indices de *head-count* entre les grands

14. Keshk Hassanein, 1996.

15. Ce tableau a été reconstruit à partir de la page 68 de Keshk Hassanein, 1996. Le salaire nominal est le salaire que reçoit l'ouvrier agricole pour chaque journée de travail. Le salaire effectif tient compte de la hausse du coût de la vie en milieu rural.

16. Pour les deux dernières lignes du tableau : Keshk Hassanein, 1996., p. 68.

17. Abu Mandour Muhammad, in *Egypte/Monde arabe*, n° 21, p. 185.

18. Keshk Hassanein, 1996, pp. 68-69.

19. Kienle Eberhardt, 2000, p. 202.

20. Institute of National Planning, *Egypt Human Development Report 1996*, Cairo, 1996, pp. 26-27.

21. IFPRI, *A profile of poverty in Egypt*; 1997, p. 68.

22. IFPRI, *A profile of poverty in Egypt*; 1997, p. 62.

et les petits exploitants est statistiquement significative²³. Si l'on calculait ces indices en comptant le total de la terre cultivée au niveau du ménage et non *per capita* les résultats sont les suivants : 32,63 % des petits cultivateurs, 22,81 % des moyens et 13,97 % des grands cultivateurs sont pauvres²⁴.

Comme il est indiqué par l'indice « head-count index », la « poverty gap index — Indice de l'écart de pauvreté — » révèle aussi une intensité de pauvreté rurale modérée. Le « poverty gap index » s'établit entre 2,4 % en basse Égypte rurale et 6,9 % en haute Égypte rurale²⁵. Autrement dit, dans la campagne de la basse Égypte, le ménage moyen dispose de 97,6 % de ses besoins basiques contre 93,1 % pour son concitoyen de la haute Égypte rurale.

Distribution des revenus et pauvreté en Égypte²⁶

	Égypte		
	Moyenne	Urbaine	Rurale
PIB/hab. (L.E.) 1994-1995	3 461,3	4 565,3	2 617,7
Revenus 40 % les plus bas (1995-1996)	21,9	20,4	25,7
Population pauvre (% du total) (1995-1996)	22,9	22,5	23,3
Ultra-pauvre (1995-1996)	7,4	7,7	7,1

Éliminer les paysans pauvres : solution libérale au profit des investisseurs

Certes, l'Égypte rurale a toujours souffert de la pauvreté, mais la situation semble se dégrader davantage ces dernières années notamment à cause de la nouvelle politique économique en général et agricole en particulier qui constitue, en réalité, une réelle contre-réforme agraire. La mise en application de la dernière étape (la loi 1992) de la contre-réforme agraire, pudiquement dite de libéralisation du secteur agricole, la situation s'est encore aggravée. En effet, avec l'entrée en vigueur en 1997 de cette nouvelle loi, qui régit les relations entre les locataires et les propriétaires des terres agricoles, plus de 800 000 *fellahins* ont perdu leurs titres d'exploitants qu'ils avaient grâce aux contrats de location permanente mis en place par les lois de la réforme agraire des années 1950 et 1960²⁷.

Le libéralisme comme solution ? : le prix de l'émergence d'une agriculture moderne et mécanisée

Face aux différents problèmes de l'agriculture et des agriculteurs et à la menace, de plus en plus persistante, de crise hydraulique, le gouvernement, encouragé en cela par les grandes institutions financières et économiques internationales, soutient que seuls des agriculteurs modernes et solvables seraient capables de relever le défi en investissant

23. IFPRI, *A profile of poverty in Egypt*; 1997, pp. 62-63.

24. IFPRI, *A profile of poverty in Egypt*; 1997, p. 64

25. Institute of National Planning, *Egypt Human Development Report 1996*, Cairo, 1996, p. 27.

26. Bishay Ali, 1998, p. 39.

27. Delteph Müller-Mahn 1, p. 256.

lourdement dans une politique de modernisation technique et technologique pour une agriculture fortement mécanisée, exportatrice et productrice de plus-values : bref une agriculture capitaliste totalement intégrée dans le marché agricole international.

La contrainte pour le gouvernement est de ne pas savoir quoi faire des quelque quatre millions de (petits) paysans égyptiens actuels (soit environ 20 millions de personnes qui dépendent directement du secteur). Il ne saurait être question de les exproprier brutalement et de les déloger massivement de leurs terres au bénéfice des gros investisseurs. L'autre contrainte est de nature hydraulique, le pays ne disposant pas d'excédents en eaux qui lui permettraient d'étendre indéfiniment la surface agricole du pays.

Pour maintenir l'objectif principal et tenir compte des contraintes spécifiques du pays, le choix adopté est celui d'un processus irréversible qui pourrait se faire sur plusieurs décennies. Un processus qui élimine progressivement et continuellement les plus faibles et réduit massivement le nombre des petits paysans. Les petites et moyennes exploitations actuelles devant se regrouper en grands domaines capitalistes fortement mécanisés voire industrialisés. Bref, il s'agit de donner naissance à un capital agricole puissant et productif. On voit bien que le choix est clairement de traiter le problème à une échelle macro au détriment des urgences et difficultés locales et/ou individuelles. Un choix totalement en phase avec les discours libéraux et « globalisateurs » actuellement dominants.

En attendant que ce processus aboutisse, les gros investisseurs agricoles sont déjà là. C'est globalement à leurs avantages que sont élaborés tous les nouveaux projets de bonifications de terres désertiques qu'il s'agisse des périmètres irrigués du canal de la paix, dans le nord du Sinaï, du projet Tushka dans l'extrême sud-ouest du pays ou, encore, des autres projets de bonifications le long de la Vallée et sur les marges du Delta. En plus des prix très bas des nouvelles terres bonifiées, les nouveaux investisseurs bénéficient de nombreuses aides, subventions et défiscalisations et surtout de l'absence totale de tout plafond de surface appropriable. En effet, la seule limite concerne le minimum de surface à acquérir : un minimum de 500 feddans par investisseur.

De l'avis de nombreux investisseurs égyptiens, l'agriculture dans les nouvelles terres est, aujourd'hui, un des meilleurs espaces d'investissement de toute la sphère économique du pays. Installant leurs bases sur les marges désertiques, ces nouveaux agriculteurs à fort appétit, n'attendent-ils pas la disparition des petits paysans des anciennes terres pour prendre leur place ? Il n'est pas certain que cela ne relève que de la fiction. Un regroupement progressif des vergers dans la partie méridionale du Delta est déjà en cours même à un rythme encore assez faible. Le feddan s'y vend aujourd'hui à des prix allant de 80 000 à 150 000 L.E. (soit entre 17 000 et 32 000 euros).

Les trois étapes de la modernisation libérale du secteur hydroagricole égyptien

Ce processus de modernisation-libéralisation du secteur hydroagricole s'opère progressivement depuis que le gouvernement égyptien a décidé au début des années 1970 de mettre fin à l'expérience socialiste adopté par le régime de Nasser après la « révolution

des officiers libres » de 1952. La première étape correspondait plus à la mise en place de nouvelles normes économiques globales dominées par le marché libre. Cette période a été appelé *l'infitah*, ce qui signifie l'ouverture (économique) en opposition à la fermeture et au cloisonnement voire l'isolement imputés au modèle socialiste. En réalité le choix du mot *infitah* signifiait, d'abord, l'ouverture sur le monde occidental et plus précisément sur les modèles capitalistes défendus par les grandes puissances capitalistes et les grandes institutions internationales dominées par les orientations libérales. À rappeler que la guerre froide n'était pas encore finie et que à cette époque là les mots et les concepts avaient un sens bien plus précis qu'aujourd'hui.

La deuxième étape a été la libéralisation progressive du marché agricole et particulièrement la fin des monopoles de l'État, notamment de la commercialisation des intrants agricoles et des récoltes. Ces réformes capitales étaient accompagnées par la fin des assolements obligatoires et des coopératives agricoles sous leurs formes « collectivistes ».

En parallèle à ces politiques volontaristes, la campagne égyptienne subissait de plein fouet les effets indirects de la forte hausse des prix de pétrole et surtout la montée en puissance des marchés des monarchies du Golfe suite au premier choc pétrolier de 1973, automatiquement induit par la décision des ces pays d'imposer un embargo pétrolier aux pays occidentaux qui aidaient Israël lors de la guerre d'octobre de la même année.

Cette richesse subite et en quelque sorte inattendue des pays arabes producteurs de l'or noir a provoqué une très forte demande d'émigrés qualifiés ou non et quasiment dans tous les domaines : de l'ouvrier non qualifié à l'ingénieur et autres cadres supérieurs. En quelques mois plusieurs centaines de milliers de migrants vont précipitamment quitter leurs pays d'origine (essentiellement des pays arabes dans un premier temps avant que le phénomène ne s'élargisse aux pays asiatiques) en direction des États du Golfe. En Égypte, ce mouvement va drainer un nombre considérable de personnes qui dépassera, à un certain moment, le chiffre de 3 millions de personnes. Une large partie d'entre eux était composée de ruraux et de paysans pauvres : petits exploitants, paysans sans terres, fils de paysans pauvres et salariés agricoles

En effet, quand la politique de *l'infitah* (libéralisation économique) était adoptée au milieu des années 1970 par le président Sadate, le secteur agricole souffrait déjà d'une grave crise et présentait tous les symptômes d'un secteur structurellement ébranlé. Une paysannerie extrêmement pauvre, un marché agricole très faible et déconnecté de la plus grande masse des producteurs, des exploitations de plus en plus minuscules et des salaires agricoles réels qui ne répondaient déjà plus aux minimums vitaux de ceux qui dans la campagne égyptienne ne pouvaient plus se suffire des revenus de leurs terres.

Plusieurs d'entre eux avaient trouvé des emplois dans les terres agricoles et particulièrement en Irak et dans la vallée du Jourdain. Même la Jordanie, qui n'était pourtant pas un pays très riche en pétrole, offrait quand même aux migrants égyptiens des rémunérations suffisamment attirantes comparées à leurs faibles revenus dans la campagne égyptienne. L'Irak, où le nombre d'Égyptiens avait dépassé, à un certain moment, deux millions de personnes, constituait le meilleur marché des emplois agricoles dans toute la région du Golfe grâce à la surface agricole et aux ressources hydrauliques qui n'ont d'équivalent que, justement, en Égypte. La richesse pétrolière du pays et des Irakiens se traduisait en « fortunes inespérées » pour les paysans pauvres arrivants de la vallée du Nil.

Cet éden d'accueil restera ouvert jusqu'à la guerre qui a suivi l'occupation du Koweït par l'armée irakienne et l'embargo, auquel est soumis le pays depuis 1990, qui ont fait des riches employeurs irakiens d'antan des pauvres parmi les plus pauvres du Proche-Orient et des immigrés égyptiens à la fois une population « de trop » et des candidats forcés au retour pour retrouver la misère qui n'a fait que s'aggraver pendant leur absence.

Cette forte vague d'émigration incitée et encouragée par la politique de l'*infitah* devait permettre à l'État égyptien de récupérer une partie de la manne pétrolière sous forme de transferts, qui ont atteint, pendant quelques années, le chiffre considérable de plus de 2 milliards de dollars par an, soit presque autant que toute l'aide américaine accordée à l'Égypte depuis le milieu des années 1970 en contrepartie de la signature des accords de paix avec Israël.

Les effets de cette migration sur la campagne égyptienne furent considérables : l'extension de l'espace construit le plus généralement au détriment des terres agricoles et le développement de nombreux services et autres activités commerciales formelles et informelles. Mais l'autre changement visible induit par les transferts des expatriés, c'est incontestablement la rapide mécanisation de l'agriculture et surtout celle de l'irrigation qui provoqua l'une des plus rapides et profondes transformations sociales et économiques de l'espace rural de l'Égypte. En passant de la *seqia*²⁸ à la pompe diesel pour l'exhaure de l'eau d'irrigation, la société paysanne égyptienne est passée d'un système social organisé localement et en autonomie en « association d'usagers », autour d'un outil de travail indispensable à l'ensemble du groupe, à un système individualisé, où l'investisseur individuel (petit ou moyen) et l'ingénieur occupent les places et les rôles centraux. Parallèlement, l'eau est passée du statut d'un bien collectif inaliénable à celui d'une matière de production dont la tarification n'est plus un tabou même si, pour des raisons politiques internes, elle doit encore se faire sous des formes plus ou moins déguisées. L'accès à l'eau, qui était en fonction des besoins des paysans producteurs, est désormais conditionné aux moyens dont disposent ceux qui en ont besoin.

Invisible, comme dissous dans l'eau qui en est l'objet premier, ce changement préfigure des bouleversements profonds qui finiront à terme par modifier radicalement le paysage social, agraire et agricole de la campagne égyptienne et de son espace hydraulique. À moyen terme, seuls pourront continuer à exercer une activité agricole ceux qui auront pu résister, pendant les années à venir, au marché double de l'eau et de la terre.

La campagne égyptienne a évidemment connu la mécanisation depuis le début du XX^e siècle. Il y a eu, d'abord, les pompes à vapeur dont les premières furent installées vers les années 1880. Les pompes diesel ont fait leurs premières apparitions vers les années 1930 avec le mouvement global de modernisation et de mécanisation des grands domaines égyptiens. La crise des années 1940 et la réforme agraire des années 1950 ralentiront très sérieusement la multiplication des pompes au profit de la traditionnelle *seqia*. Il a fallu attendre les années 1960 et surtout 1970 pour assister au redémarrage et finalement à la victoire totale de la pompe diesel. Aujourd'hui il est de plus en plus difficile de trouver une *seqia* en activité.

28. La noria.

Les raisons directes sont évidentes. « Une pompe peut irriguer un feddan en une durée variant de deux heures pour les plus puissantes à six heures pour les plus faibles ²⁹ ». Leur débit est deux à trois fois supérieur à celui des *seqias* et elles peuvent parfois couvrir des surfaces sept fois plus grandes. La majorité de ces pompes, qui ont l'avantage d'être relativement maniables, transportables et mobiles, pour celles montées sur roues, appartiennent généralement à un seul. Bien qu'aucune enquête systématique n'ait été faite, on peut faire l'hypothèse qu'il existe un actuel ou ancien émigré dans les pays du Golfe derrière presque chaque pompe achetée après le début des années 1980.

La première conséquence de la généralisation de la pompe diesel et de la fin des *seqia* est incontestablement la disparition de la forme traditionnelle des Associations des usagers de l'eau. Avec cette disparition, un processus de profond bouleversement social est lancé engendrant une individualisation progressive de la société paysanne et par conséquent une disparition progressive des formes de solidarités familiales et villageoises. On prétendra certainement que c'est là le dividende du progrès et la fatalité qui guette toutes les sociétés en développement. La modernité est, en quelque sorte, incompatible avec la solidarité du moins dans ses formes traditionnelles.

Le problème ici est qu'il ne s'agit pas d'un progrès social et encore moins d'un développement local. En effet, ce n'est pas la croissance du secteur agricole qui a induit un processus de mécanisation de l'irrigation mais, comme je le précisais plus haut, l'arrivée de sommes d'argent relativement conséquentes et issues d'un autre secteur de la sphère économique, en l'occurrence l'émigration dans les pays du Golfe qui a introduit les pompes le long des canaux du Delta et de la Vallée du Nil. Ainsi on assiste actuellement à une mécanisation de l'irrigation dans une campagne où la grande majorité des exploitants irrigants sont en dessous du seuil de la pauvreté. Ces derniers ne peuvent ni freiner ce processus ni résister à ses conséquences sur eux. C'est un processus qui impose un nouveau modèle agro-social qui exclut les plus démunis et particulièrement ceux qui ne peuvent pas assumer le coût de ce changement technique et ne peuvent plus compter sur la solidarité villageoise indirectement mise à mal par le même phénomène.

La disparition de la *seqia* loin d'être seulement une malheureuse disparition d'un objet exotique du paysage de la campagne égyptienne, exprime surtout la fin d'un système social qui a permis à la terre du Nil de continuer à nourrir ses pauvres. Désormais, le chacun pour soit s'impose mécaniquement et tend à couvrir l'ensemble du pays. Les paysans pauvres d'hier et un peu encore d'aujourd'hui seront incontestablement les exclus de demain. Si les réformes du secteur agraire et agricole du pays sont en train de faire réapparaître une classe de paysans sans terres, la fin de la *seqia* fait naître une classe de paysans sans eaux. Sans terres et/ou sans eaux, cette classe de paysans condamnés à disparaître viendra élargir la classe la plus pauvre de la société égyptienne.

Enfin la dernière étape mise en place par le gouvernement est symbolisée par la promulgation et l'exécution de la Loi agraire de 1992 qui a définitivement libéré le marché de la location de la terre et les rapports entre propriétaire et locataires. Désormais, depuis 1997 (date de mise en pratique de la loi) le prix de la terre (location et achat-vente) est totalement laissé aux mécanismes du marché et les relations entre locataires et propriétaires sont très favorables aux seconds notamment du fait que la période de bail est

29. Antonius Rachad, *id.*, p. 92.

limitée dans le temps, que le renouvellement n'est plus automatique et est laissé à l'appréciation du propriétaire et que le bail n'est plus transmissible automatiquement aux descendants et aux héritiers en cas de décès du locataire.

La nouvelle loi qui régit le marché de la terre commence déjà à montrer ses premières conséquences : le retour progressif et encore timide, mais très vraisemblable, de la grande propriété. Ce processus n'est pas sensé aboutir dans le très court terme. Au contraire, l'accélération du processus risque de mettre en danger la stabilité sociale et politique et c'est pour cela que les autorités ne la souhaitent pas. Le véritable objectif est que le regroupement de la terre soit l'aboutissement mécanique de la disparition naturelle ou non des petits exploitants que la nouvelle loi empêche de transmettre automatiquement leurs exploitations à leurs enfants ou héritiers. Ainsi la première phase de ce processus lancé en 1997 a été vraisemblablement le début de la fin du processus d'émiettement qui semblait être irréversible ce qui n'est pas forcément une très mauvaise chose. Le risque est que l'on passe d'un système d'émiettement des exploitations, appauvrissement des paysans et paralysie de l'agriculture à un processus de regroupement capitaliste de la terre agricole autour d'un petit nombre de paysans-entrepreneurs qui s'accompagnerait d'une exclusion définitive de la grande partie des paysans actuels.

Il reste que le développement capitaliste de l'agriculture égyptienne, s'il a lieu, risque fort de se réaliser au détriment des millions d'exploitants pauvres qui n'auront pas trouvé le moyen de s'adapter aux nouvelles conditions, contraintes et exigences de l'agriculture moderne. Trop pauvres pour intégrer l'augmentation des prix de la terre, notamment la location de la terre, et la tarification déguisée ou non de l'eau et trop déconnectés du marché national et international pour en bénéficier, les paysans pauvres d'aujourd'hui risquent fort de « tout laisser tomber » pour d'autres cieux — urbains — pas forcément plus faciles à vivre et plus protégés contre la misère, la pauvreté et les violences. On entend souvent dire que le développement économique doit être payé par le sacrifice des générations actuelles et surtout des plus pauvres. L'exemple des pays de l'Est, anciennement « communistes », actuellement en mutation économique libérale est souvent avancé. D'une part, il est encore trop tôt pour faire le bilan de ces expériences. Mais on oublie surtout de préciser le rôle que joue la communauté occidentale et particulièrement l'Europe pour « alléger » les dégâts de la libéralisation des économies de ces pays de l'Est européen. On oublie aussi de dire que l'Égypte, comme d'autres pays arabes et africains, ne bénéficieront pas d'un tel effort d'accompagnement.

Par ailleurs, dans tout ce débat sur le développement économique, on oublie souvent de rappeler un principe simple : l'eau est un bien commun qui doit être accessible à tous. Sa tarification est un choix profondément injuste et fatalement producteur d'exclusion de tous ceux qui n'auront pas les moyens de la payer pour boire, pour produire et pour continuer à vivre. En Égypte, les paysans pauvres ne bénéficient d'aucun filet de sauvetage parce que l'État n'est pas en mesure de leur assurer une protection. Mais la tarification de l'eau est d'abord un choix et une décision politiques aux contraintes et conséquences connues.

Conclusion : l'injustice comme solution aux problèmes de l'accès à l'eau

L'agriculture, selon le dernier recensement de 1991-1992, fournit 19,5 % du PIB et emploie 4,5 millions de personnes, soit 32,7 % de la population active de l'Égypte. Source principale de l'alimentation, elle assure 20,3 % des recettes d'exportation et produit une part importante des intrants industriels ³⁰.

La problématique principale de l'eau en Égypte se décline depuis les années 1970 en termes d'écart de plus en plus grands entre le diagnostic de la situation hydraulique, agricole et sociale du pays et les choix politiques adoptés pour y pallier.

Il serait, en effet, très difficile à tout observateur de ne pas établir globalement le même diagnostic : secteur agricole en grave crise structurelle, une paysannerie nombreuse, très pauvre et totalement déconnectée du marché national et international et enfin des ressources hydrauliques relativement limitées, inextensibles et surtout en chute relative du fait de l'augmentation de la population, de l'intensification de l'agriculture et de l'extension de la surface agricole par l'occupation du désert et la création de nouveaux périmètres irrigués.

En guise de solution aux différents problèmes de l'économie nationale et plus particulièrement du secteur agricole, les décideurs égyptiens ont fait le choix de la libéralisation économique. Se faisant, ils ont ainsi provoqué un bouleversement profond et surtout déclenché un processus auquel le pays n'était vraisemblablement pas préparé. Le passage d'une économie dirigée à une économie de marché sans les moyens politiques et surtout financiers suffisants pour amortir les chocs a été subi de plein fouet par la frange la plus fragile de la société composée pour l'essentiel par les petits paysans et les paysans sans terres. L'expression la plus forte de ces chocs de la transition économique a été indiscutablement la violence politique qui a secoué le pays pendant les années 1990. Certes, cette violence exprimait aussi d'autres disfonctionnements de la société, mais la situation de pauvreté extrême dans la campagne, directement aggravée par les politiques et les réformes libérales, était un facteur hautement déterminant et producteur de violences.

Depuis quelques années les autorités s'attaquent aux dernières protections des paysans. Pour mettre fin à l'émiettement de la terre agricole, attirer les investissements et favoriser l'intégration de l'espace agricole dans le marché national, la loi dite de 1992, portant sur la réforme de la relation juridique entre les locataires et les bailleurs de terres agricoles, est venu aggraver les difficultés économiques et sociales de la plus grande majorité des petites paysans les enfonçant encore davantage dans les mécanismes de pauvreté, d'exclusion et de dépendance. Le retour de la grande propriété et l'arrivée souhaitée des nouveaux investisseurs dans le secteur agricole se font encore attendre même s'il serait peu judicieux et trop prématuré de vouloir établir un bilan économique de cette contre-réforme agraire, en référence à la réforme agraire opérée pendant les années 1950 et les années 1960.

Par ailleurs, pour tenter d'éviter une crise hydraulique qui s'annonce de plus en plus inéluctable, les autorités semblent avoir choisi d'opérer progressivement deux réformes profondes : libéraliser les services de l'eau (infrastructures et fourniture de l'eau aux consommateurs) et mettre progressivement en place un système de tarification de

³⁰. Al-Sayyid Mansur Mahmoud, in *Egypte/Monde arabe*, n° 21, p. 174.

l'eau. Le premier point est, depuis quelques années, public et le pouvoir en parle comme un choix politique fondamental dans le cadre des politiques de libéralisation d'ajustement structurel. Par contre, le projet d'une tarification progressive de la ressource hydraulique qui brise un tabou profondément ancré dans la société n'est reconnu et publiquement revendiqué que du bout des lèvres par les décideurs politiques.

Cette discrétion sur un choix pourtant fondamental, parce qu'il ne manquera pas de provoquer des profonds changements de l'espace rural, agricole, hydraulique et social du pays, s'explique par le fait que tout le monde sait que l'opposition est extrêmement forte. La première raison est que la majorité de la paysannerie (environ 70 % de l'eau sont consommés par l'agriculture) est trop pauvre pour intégrer une nouvelle charge que constituerait une tarification de l'eau. Mais c'est aussi parce que l'accès « libre » à l'eau est pour le paysan égyptien un droit inaliénable. Dans la représentation que le fellah du Nil se fait de lui-même, il n'est jamais dissocié des deux autres éléments qui font son identité : la terre et l'eau. Pour le fellah, l'eau que Dieu lui envoie par l'intermédiaire du fleuve éternel ne peut être transformée en un banal produit de commerce : un objet de commerce. La tarification de l'eau lui enlève une partie de son identité, le prive du principal moyen de production et accélère sa marginalisation définitive au profit d'investisseurs fortement encouragés, aidés et protégés par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre de libéralisation économique et de domination du marché, la tarification de l'eau n'est plus un tabou, l'exclusion des paysans pauvres est perçue comme une heureuse disparition d'une contrainte sociale au développement du secteur agricole et l'éradication de la pauvreté rurale est déclinée comme une nécessaire disparition de la pauvreté de la campagne égyptienne par simple glissement des zones rurales vers les zones urbaines.

Existe-t-il au moins des garanties de réussite de ces choix libéraux ? Le secteur agricole connaîtra-t-il une sortie de crise et l'économie nationale globale enregistrera-t-elle les exploits et les réussites attendus ? Rien n'est moins sûr : la contre-réforme agraire et le retour des grands domaines et de l'investissement dans l'espace agricole égyptien ne produiront pas mécaniquement des taux de croissances réels sans que d'autres contraintes et notamment celles liées aux marchés nationaux et internationaux ne soient levées. Mais le problème le plus crucial est indiscutablement le fait que toutes les politiques de libéralisation et de tarification des ressources hydrauliques ne pourront reporter éternellement la crise hydraulique. La population continuera à croître à un rythme minimum d'environ 1,8 % par an. Autrement dit, elle augmentera de quelque 20 à 25 millions de personnes pendant les quinze à vingt années prochaines. Actuellement de l'ordre de 800 mètres cubes par personne et par an et sans aucun espoir de pouvoir l'augmenter, la disponibilité moyenne d'eau subira d'autant plus fortement les effets de la croissance démographique que la carte géopolitique du haut Nil ne semble pas évoluer à l'avantage de l'Égypte. Le secteur agricole sera fortement handicapé et les investisseurs risquent fort de tenter de trouver d'autres espaces pour mettre leur argent à l'abri de la sécheresse.

Aujourd'hui, la crise hydraulique en Égypte semble se produire en deux étapes distinctes. La première, d'ordre organisationnel, a déjà commencé. Elle consiste en une crise de décision et de choix politique concernant les urgences : comment réduire la consommation actuelle alors que tout ce qui était réalisable l'a déjà été ou est en cours de

l'être ? Comment intégrer la variable hydraulique dans les grands projets d'aménagement du territoire qui s'imposent, notamment, pour les besoins de desserrer la démographie qui étrangle progressivement les 4 % du territoire actuellement habités ? Comment intégrer les règles du libre marché dans la gestion de l'eau sans provoquer des crises sociales et politiques dont on ne peut que redouter l'ampleur ?

La seconde étape, à moyen terme, porte sur une simple mais très importante évidence : Quels que soient les efforts que l'on pourra faire au niveau intérieur en termes de politique hydraulique, l'Égypte ne pourra éviter une grave crise hydraulique si rien n'est fait pour augmenter la disponibilité en eau. On sait que tout retour aux sources du fleuve pour une gestion collective des eaux du fleuve, engageant l'ensemble des États riverains, nécessiterait au préalable un passage par l'Éthiopie qui demande, depuis 1959, un nouveau partage des eaux du fleuve. L'Égypte qui consomme déjà la totalité d'eau disponible ne peut envisager de réduire sa quote-part du Nil. Il s'agit là d'un véritable blocage hydropolitique ³¹.

31. Voir notamment mon livre, *L'eau au Proche Orient : la guerre n'aura pas lieu*, Karthala-CEDEJ, Paris, 1998.

territoires en mutation

Revue de l'U.M.R. 5045 du C.N.R.S. "Mutations des territoires en Europe" Université Paul Valéry, Montpellier III

Novembre 2004 **12**

Anne RIVIERE-HONEGGER

Thierry RUF

(Coordinateurs)

LA GESTION SOCIALE DE L'EAU, CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS



TERRITOIRES EN MUTATION

Directeur de la publication :

Marie-Claude Maurel

Comité de rédaction :

Alain Berger, Olivier Deslondes, Michel Drain, Anne Honegger,
Marie-Claude Maurel, Pierre-Yves Péchoux,
Daniel Puech, Michel Roux

Comité de lecture :

Alain Berger, Olivier Deslondes, Michel Drain, Anne Honegger,
Marie-Claude Maurel, Pierre-Yves Péchoux, Daniel Puech,
Maria Halamska, Académie polonaise des Sciences,
Dimitri Goussios, Université de Thessalie,
Hans Friedrich Wollkopf, Université de Halle

Secrétariat de rédaction :

Marie-Claire Canet, Sylvie Hammel

Maquette et mise en page :

Marie-Claire Canet

Cartographie :

Stéphane Coursière

Diffusion :

Service des Publications de l'Université Paul Valéry
Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

Impression :

Presses de l'Imprimerie
Université Paul Valéry

Dépôt légal : 4^e trimestre 2004

ISSN 1278-4249